



Communiqué

Parc éolien EolJorat Sud

Les autorisations de construire sont confirmées par la justice vaudoise

La Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a rejeté les recours et confirmé les autorisations de construire pour EolJorat Sud. Cette décision marque une étape majeure pour le projet de parc éolien lausannois, qui fournira de l'électricité locale et renouvelable pour 25'000 ménages environ, en hiver notamment, lorsque les besoins sont les plus élevés et la production nationale la plus faible. Sous réserve d'un recours auprès du Tribunal fédéral, les travaux sont prévus dès 2027 pour une mise en service dès 2029.

Le projet EolJorat Sud a franchi de nombreuses étapes juridiques depuis son lancement en 2007, avec notamment l'adoption en 2015 du plan partiel d'affectation (PPA), confirmé par le Tribunal fédéral en 2022. Suite à la mise à l'enquête de juin 2024, la CDAP a ainsi levé les oppositions, rejeté les recours et confirmé les autorisations de construire des 8 éoliennes.

Point central de cette étape de la procédure, la Cour confirme notamment la conformité du projet avec les exigences applicables en matière de protection de l'environnement, de bruit, d'ombres portées, de sécurité ainsi que de protection de l'avifaune et des chiroptères. Elle confirme également la compatibilité du parc éolien avec le Parc naturel du Jorat, qui ont été planifiés de manière coordonnée, les éoliennes étant implantées dans la zone de transition et non dans la zone centrale. Les autorisations de construire prévoient par ailleurs de nombreuses mesures de suivi et de protection pendant l'exploitation.

Considéré comme un projet d'importance nationale, le parc bénéficie de la loi fédérale «Windexpress», qui permet d'accélérer les procédures d'autorisation de construire pour les projets dont le plan d'affectation (PPA) est entré en force. Dès lors, sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal fédéral, le projet pourra aller de l'avant. A ce stade, les travaux restent planifiés durant les étés 2027 et 2028, pour une mise en service en 2029.

Le parc EolJoratSud comprendra 8 éoliennes de nouvelle génération et produira environ 55 GWh par an, soit la consommation électrique annuelle d'environ 25'000 ménages lausannois. L'éolien joue un rôle clé dans le mix énergétique, car il produit les 2/3 de son énergie durant la saison froide, lorsque les besoins sont les plus élevés et que la production hydraulique et solaire est au plus bas. Il permet ainsi de garantir la sécurité de l'approvisionnement électrique.

« Après de nombreuses années de développement et de procédures, cette décision constitue une étape majeure pour EolJorat Sud. Nous nous réjouissons de pouvoir nous rapprocher aujourd'hui de la réalisation de ce parc, qui produira une électricité locale et renouvelable, en particulier durant les mois d'hiver, lorsque nous en avons le plus besoin. Nous pouvons désormais préparer concrètement les prochaines étapes en vue du démarrage des travaux », souligne Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne et président du Conseil d'administration de SI-REN SA.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne et président du Conseil d'administration de SI-REN SA, tél. 021 315 82 00**
- **Alban Bitz, directeur de SI-REN SA, tél. 021 315 83 12**

Sites internet : www.eoljoratsud.ch / www.si-ren.ch

Lausanne, le 23 septembre 2026